



COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Août 2017

Soixante-quatrième session
Islamabad (Pakistan), 9-12 octobre 2017

ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR FAIRE AVANCER LA
COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE DANS LA RÉGION

Objectifs de la réunion

L'objectif de la réunion est de souligner l'importance de l'engagement du secteur privé de la santé pour faire avancer la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée orientale.

Contexte

En dépit de l'importance du secteur privé de la santé pour faire avancer la couverture sanitaire universelle, il n'a pas été possible, jusqu'ici, d'élaborer une stratégie fondée sur des données factuelles visant à exploiter la contribution potentielle du secteur privé de la santé dans le but d'atteindre les objectifs de santé publique dans la Région. Dans la continuité du nouvel élan donné à la couverture sanitaire universelle dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des préoccupations concernant la sécurité des patients et la protection financière, il est nécessaire de renforcer les capacités des ministères de la Santé en vue de concevoir, gérer, suivre et évaluer des partenariats public-privé. Sans la participation du secteur privé de la santé au titre d'un cadre stratégique national mutuellement convenu et sans l'établissement de partenariats efficaces, il sera difficile d'aboutir à la couverture sanitaire universelle dans de nombreux pays.

Pour progresser sur la voie de la couverture sanitaire universelle dans la Région, il est indispensable d'obtenir l'engagement du secteur privé. Dans la plupart des pays, le secteur privé est un prestataire de services de soins ambulatoires majeur. Pourtant, son rôle et son fonctionnement ne sont pas totalement compris. Le secteur privé est mal réglementé et les partenariats existants entre les secteurs public et privé ne sont pas bien organisés. En outre, le secteur privé de la santé s'est construit à partir d'orientations politiques minimales et il est à peine évoqué dans la planification du secteur de la santé des gouvernements. Les potentialités du secteur privé, en pleine expansion dans la Région, demeurent inexploitées.

La typologie et le rôle du secteur privé dans le domaine de la santé sont très vastes. Les secteurs privé à but lucratif et non lucratif constituent une dichotomie au niveau global, mais comportent de nombreuses nuances dans chacune de leurs catégories et d'une catégorie à l'autre, en ce qu'ils proposent énormément de services et de contributions. Cependant, ils soulèvent en même temps des difficultés de différentes natures. Le secteur privé de la santé est très actif dans les domaines de la prestation de services (à la fois ambulatoires et hospitaliers), de l'éducation médicale, des infrastructures, des médicaments et de la recherche-développement en santé et technologie, de la production et de l'approvisionnement. Le secteur informel de la santé constitue également un autre vaste

domaine au sein duquel le secteur privé joue un rôle de premier plan, qui est moins bien compris et régulé.

Afin d'élaborer une stratégie fondée sur des données factuelles pour le secteur privé de la santé, le Bureau régional de l'OMS a entrepris plusieurs évaluations et a mis sur pied des séminaires-ateliers pour le renforcement des capacités. Malgré son potentiel, le rôle du secteur privé de la santé n'est pas bien défini, ses capacités sont mal comprises et ses pratiques ne sont pas suivies. Les informations manquent également quant à sa composition, aux services offerts, à la qualité et au prix de ces services. La gamme de services qu'il fournit est variable, les normes sont inappropriées et contradictoires, la réglementation est faible et très peu d'informations concernant la charge financière que supportent les utilisateurs de ces services sont disponibles. Les évaluations menées dans des pays de la Région ont montré que, tandis qu'un certain nombre de lois et de réglementations existent et régissent le secteur privé, une bonne partie d'entre elles sont dépassées et inappropriées pour répondre efficacement aux défis et aux problèmes actuels. Un cadre réglementaire faible, associé à une mauvaise application, pose de sérieux défis aux patients et empêche la mise en place du système de santé dans la plupart des pays de la Région.

Parmi ces défis clés, on trouve entre autres choses : une vision peu claire, un manque de programmes d'accréditation, une dualité des pratiques, la dynamique commerciale, des ventes non maîtrisées, des prescriptions et un usage irrationnels des médicaments et des technologies médicales, la vente libre des antibiotiques ayant pour conséquence la résistance aux antimicrobiens, un contrôle réglementaire inadapté et une disponibilité limitée des données. L'application de normes de qualité pour la prestation de services dans le secteur privé fait partie des principaux défis auxquels sont confrontés les gouvernements et les ministères de la Santé.

Une analyse récente a montré que la proportion de services ambulatoires relevant du secteur privé utilisés par la population dans la Région variait de 33 à 86 %. La proportion de cliniques privées dans les pays du groupe 1 est comprise entre 15 et 88 %, entre 5 et 78 % dans les pays du groupe 2, et entre 20 et 90 % dans les pays du groupe 3. Dans les pays du groupe 2, 7 à 83 % des lits d'hôpitaux appartiennent au secteur privé. Le pourcentage de services relevant du secteur privé utilisés par le quintile le plus pauvre est compris entre 11 et 81 %. Ainsi, le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé au niveau de la prestation de services pourrait avoir un impact notable sur les progrès réalisés sur la voie de la couverture sanitaire universelle.

Orientations futures et résultats escomptés

Les résultats escomptés à l'issue de cette session sont d'augmenter la sensibilisation concernant l'importance de l'engagement du secteur privé de la santé pour faire avancer la couverture sanitaire universelle dans la Région, ainsi que d'envisager la possibilité d'organiser une discussion technique formelle sur le rôle du secteur privé de la santé pour faire progresser la couverture sanitaire universelle à l'occasion de la soixante-cinquième session du Comité régional de la Méditerranée orientale en 2018.